

29 DEC. 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 7 - 186 / 2014 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE « ZAC ECO²RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le 16 décembre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Naïma MARENGO), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Frédéric ESQUEVIN), France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BÉDIER), Fabien LACOSTE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD (pouvoir de Michel MARTY), Delphine MAILLET-RIGOLET, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL) Naïma MARENGO (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steeve JACKSON), Geneviève PÉREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Claude LECOMTE), Frédéric ESQUEVIN (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BÉDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Najat DELPEYRAT, Jacques ROYER, Claude JULIEN, Michel MARTY (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Blandine THUEL.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 44

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014**N° 7 - 186 / 2014 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « ZAC ECO² RIEUMAS » POUR L'EXERCICE 2014**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif 2014, vous avez prévu, au budget général, le versement d'une subvention au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas ».

Cette subvention, calculée en fonction du coût de revient de la zone, a pour but de permettre à ce budget annexe de supporter les coûts d'aménagement des terrains, en particulier les acquisitions foncières, les travaux de voirie et des réseaux humides.

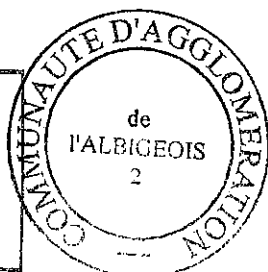
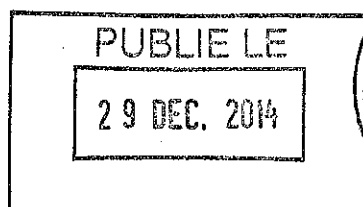
Compte tenu du fait que les investissements à venir ne pourront être financés à l'aide des seules recettes attendues pour cette ZAC, sauf à imposer un prix de vente prohibitif au regard des conditions actuelles du marché, il est proposé de verser à ce budget la subvention nécessaire à son équilibre propre, dont le montant dépendra des dépenses effectivement constatées à la fin de l'exercice 2014.

Les crédits prévus au budget général (2 600 000 €) pour le versement de cette subvention constituent le montant maximum qui peut être versé et correspondait au montant théorique nécessaire à son équilibre financier tel qu'il était prévisible lors du vote du budget primitif en décembre dernier.

Compte tenu de l'avancement et des montants des opérations d'acquisition foncières sur la ZAC RIEUMAS, et dans l'attente du montant définitif des dépenses 2014, il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention d'un montant maximum de 2 600 000 € au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas » pour assurer son équilibre, étant indiqué que seul le montant nécessaire au strict équilibre de ce budget sera effectivement versé.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**VU** le code général des collectivités territoriales,**VU** l'avis du bureau communautaire en date du 2 décembre 2014,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE, compte tenu du fait que les investissements à venir ne pourront être financés à l'aide des seules recettes attendues pour cette ZAC, sauf à imposer un prix de vente prohibitif au regard des conditions actuelles du marché, de verser une subvention d'un montant maximum de 2 600 000 €, prévue au budget 2014 (budget général), au budget annexe « ZAC Eco² Rieumas » pour assurer son équilibre. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2014 sur ce budget annexe.



Pour extrait conforme,
Fait le 16 décembre 2014,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

